

DÉCRET

000

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 16'860'000.- destiné à financer les travaux pour l'augmentation de la capacité d'accueil du restaurant du personnel au niveau 08, et pour la création de bureaux au niveau 09 du bâtiment hospitalier du CHUV

du 1 novembre 2011

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décrète

Art. 1

¹ Un crédit de CHF 16' 860'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les travaux pour l'augmentation de la capacité d'accueil du restaurant du personnel au niveau 08, et pour la création de bureaux au niveau 09 du bâtiment hospitalier du CHUV.

Art. 2 -

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti en 25 ans.

Art. 3 -

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

Le présent décret entrera en vigueur dès sa publication.

Donné, etc.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 1 novembre 2011.

Le président du Grand Conseil :

Le secrétaire général du Grand Conseil :

J.-R. Yersin

O. Rapin

Le président :

Le chancelier :

P. Broulis

V. Grandjean